



JÉRÔME BOURDIEU* ET LIONEL KESZTENBAUM**

Comment vivre vieux dans un monde vieillissant ? Les personnes âgées en France, 1820-1940

Conséquence d'une transition démographique précoce, le processus de vieillissement de la population française est le premier dans l'histoire, et il s'est produit de manière relativement lente, donnant lieu à des adaptations sociales graduelles. Dans cet article, Jérôme BOURDIEU et Lionel KESZTENBAUM examinent l'évolution de la condition des individus de plus de 60 ans, leur place dans la société et les ressources dont ils disposent pour vivre entre 1820 et 1940, à partir d'un échantillon de l'enquête TRA (ou enquête des 3 000 familles). La proportion d'individus âgés capables de vivre de leurs rentes a baissé au cours du XIX^e siècle. Et les personnes qui sont déclarées inactives à leur décès est plus élevée en fin de période. L'évolution du soutien entre générations est en revanche difficile à évaluer. Si les bureaux de bienfaisance municipaux constituent tout au long du siècle une forme d'assistance locale des notables à l'égard des plus pauvres, leur rôle relatif s'amenuise, face aux premières formes de solidarité d'État : au début du XX^e siècle, déjà 7 % des plus de 60 ans sont retraités.

Comparativement aux autres pays européens, le vieillissement de la population a été particulièrement précoce en France. Selon Dupâquier (1988), la part des personnes âgées de plus de 60 ans dans la population passe de 8,5 % à 12,5 % au cours du XIX^e siècle, ce qui représente une augmentation de plus d'un million d'individus. Cette évolution affecte aussi bien l'organisation de la société que les liens au sein de la famille. La charge qui pèse sur les actifs s'accroît au niveau collectif. D'un point de vue individuel, chacun doit trouver des moyens pour continuer à vivre ou survivre durant une période relativement longue : si l'espérance de vie est de l'ordre de 45 ans à la naissance, elle est encore de 40 ans à l'âge de 20 ans et elle reste nettement supérieure à 10 ans pour ceux qui atteignent 60 ans à la fin du XIX^e siècle.

* Institut national de la recherche agronomique, Laboratoire d'économie appliquée, Paris.

** Institut national de la recherche agronomique, Laboratoire d'économie appliquée, et Institut national d'études démographiques, Paris.

Notre objectif est de déterminer la façon dont la société française s'adapte au vieillissement et, en particulier, quelles ressources la population âgée parvient à mobiliser pour assurer sa fin de vie, sachant que les besoins des individus âgés peuvent être réduits par l'adoption de pratiques de consommation ascétiques que nous n'observons pas. Nous analysons d'abord le rôle des ressources économiques dont dispose la personne âgée. Constatant qu'elles ne suffisent pas seules, nous examinons ensuite d'autres types de ressources, qui viennent les compléter ou les remplacer.

Le moyen le plus assuré de se garantir une fin de vie paisible est d'avoir accumulé une fortune suffisante pour vivre de manière autonome. Les actifs laissés au décès sont une trace de ce patrimoine. Cette solution semble pourtant réservée à une minorité, surtout si elle est utilisée seule, puisque la proportion de ceux qui laissent un héritage est non seulement à peine majoritaire mais tend à diminuer au cours de la période étudiée. De surcroît, le montant des patrimoines est en général bien inférieur au capital nécessaire pour assurer un niveau de vie décent. Force est alors de se tourner vers d'autres solutions et, pour commencer, vers celle qui consiste à conserver une activité, qu'il s'agisse d'un travail rémunéré ou d'une production domestique destinée à l'auto-consommation. Cette solution est dans une certaine mesure liée à la détention d'actifs, notamment fonciers. Une troisième solution consiste à s'appuyer sur sa famille dont les aides prennent diverses formes, en particulier la co-résidence ou l'entraide domestique. L'historiographie tend toutefois plutôt à établir un déclin des solidarités familiales durant la période étudiée.

Reste un quatrième type de solution qui est de s'en remettre aux institutions sociales, qu'elles soient destinées spécifiquement à verser des subsides ou à venir en aide aux personnes âgées (comme les hospices publics ou privés et les caisses de retraite) ou qu'elles s'adressent aux personnes sans ressources dans leur ensemble (comme c'est le cas *de facto* des bureaux de bienfaisance).

Il existe enfin une issue plus radicale pour échapper à une vieillesse misérable, qui conditionne toutes les autres : la mort précoce. La surmortalité de certains groupes d'individus, qui sanctionne sans doute l'échec des stratégies de subsistance, n'apparaît toutefois pas à l'échelle où se place notre analyse.

I. Les vieux et leurs ressources : évolution historique

Les conditions de vie des personnes âgées dépendent de la place qu'elles occupent dans la société. Entre 1820 et 1940, cette place évolue sous l'action de facteurs multiples. Nous nous attacherons à deux aspects de cette évolution : le premier, à caractère démographique, tient à l'augmentation de la proportion des personnes âgées dans l'ensemble de la population ; le second résulte des changements de la répartition des ressources économiques entre générations contemporaines au cours du temps.

Ces données structurelles, elles-mêmes produits de forces nombreuses, fournissent un indicateur global du poids des anciens au sein de la population dans la double acception du terme de poids. Les individus âgés sont un poids, dans la mesure où leurs capacités productives sont diminuées et où ils sont à la charge des générations plus jeunes. Par leur nombre, par les ressources qu'ils ont accumulées (mesurées ici indirectement par leur patrimoine au décès), par les positions sociales qu'ils parviennent à occuper, ils ont également un poids et impriment leur marque sur le fonctionnement même de la société. Aussi faut-il garder à l'esprit que si le vieillissement d'une population induit une transformation du rapport de force global entre générations, il ne doit pas pour autant dissimuler la très grande hétérogénéité des situations observées : le poids du patron patriarche qui exerce jusqu'à un âge avancé un pouvoir absolu sur l'entreprise familiale n'est pas le même que celui de la veuve rentière, dont l'argent est convoité par des héritiers impatientes de pouvoir s'installer, et ceux-là n'ont rien de commun ni avec la grand-mère logée chez ses enfants, qui s'occupe de la génération suivante et tient la maison, ni avec le vieillard grabataire qui attend de mourir dans un hospice misérable.

Qui est vieux ?

Avant même de pouvoir prendre la mesure de la place des vieux dans la société française, il faut s'accorder sur les conditions d'appartenance à ce groupe⁽¹⁾. Paradoxalement, ce qui semblait le plus simple ne va pas de soi et la vieillesse n'est pas seulement une question d'âge. Si, par vieillesse, on entend décrire une situation où le poids des ans prive l'individu d'une partie de ses forces et, éventuellement, de ses ressources morales ou mentales, alors, selon les trajectoires de vie et les dispositions personnelles de chacun, l'âge à partir duquel elle débute, de manière continue plus que comme une rupture brutale au demeurant, varie tant qu'on pourrait être tenté de dire qu'on peut être vieux à tout âge. Patrice Bourdelais a ainsi critiqué l'idée d'un vieillissement de la population française durant le XIX^e siècle, en réfutant un diagnostic fondé sur une entrée dans la vieillesse à âge constant (Bourdelais, 1993). Il suggère, à juste titre, qu'un individu de 60 ans auquel il reste 10 ans à vivre est plus proche d'un individu de 65 ans auquel il reste la même durée de vie que d'un individu de 60 ans qui a encore 15 ans devant lui.

Il convient en réalité de distinguer entre un vieillissement « biologique », qui est plus lent à mesure que la durée de vie s'allonge, et un « vieillissement » social, qui dépend du statut et du rôle qu'accorde la société aux individus âgés. Si l'on se place dans cette seconde perspective, par exemple en observant l'âge qui ouvre des droits à une aide institutionnelle ou financière, on constate plutôt une tendance à la diminution de cet âge, autrement dit à un accroissement

(1) Si l'histoire de la vieillesse constitue aujourd'hui encore un domaine en friche, un certain nombre de travaux se sont attachés à préciser l'évolution au cours du temps de la figure du vieillard ou de celle des personnes âgées en tant que groupe. Pour la France, voir notamment Ariès (1983), Perrot (1985), Gutton (1988) et Troyanski (1992).

plus grand encore de la période de vieillesse (voir par exemple Lenoir, 1979). Une manière d'analyser le vieillissement consiste alors, en inversant la méthode prônée par Patrice Bourdelais, à considérer un âge fixe d'entrée dans la vieillesse et à prendre pour objet les transformations du groupe concerné. C'est cette démarche que nous adoptons ici : nous avons pris le parti de retenir un seuil d'entrée dans la vieillesse constant et égal à 60 ans pour caractériser la fraction âgée de la population, quitte à faire apparaître ensuite que les riches de plus de 60 ans au début du XX^e siècle ne sont pas « vieux » au même sens que les pauvres ayant atteint ou dépassé le même âge au début du XIX^e siècle.

Le premier trait inattendu du vieillissement de la population française tient au fait que l'espérance de vie aux âges élevés évolue peu durant la majeure partie du XIX^e siècle : l'espérance de vie à 60 ans au début du XIX^e siècle tourne autour de 13 ans, quel que soit le sexe – 13,3 ans pour les femmes et 13,1 ans pour les hommes (Meslé et Vallin, 2001). Cependant, alors que l'espérance de vie masculine stagne durant le XIX^e siècle et même régresse légèrement dans la seconde partie du siècle, l'espérance de vie féminine augmente régulièrement à partir des années 1870. À la fin du siècle, l'écart entre hommes et femmes est d'environ une année, pour doubler durant la première moitié du XX^e siècle.

Cet écart n'est qu'un des facteurs de l'hétérogénéité des durées de vie⁽²⁾. Sans que cela soit l'objet de cet article, il faut garder à l'esprit que l'espérance de vie à 60 ans dépend aussi des conditions de vie jusqu'à cet âge : un mineur de fond et un avocat n'ont pas la même espérance de vie à 60 ans⁽³⁾, mais on peut aussi imaginer qu'ils n'arrivent pas à cet âge dans les mêmes conditions physiques. C'est pourquoi les études actuelles s'attachent à spécifier les conditions dans lesquelles la vieillesse est vécue et distinguent, par exemple, une espérance de vie avec ou sans incapacité⁽⁴⁾. Enfin, et on y revient plus loin, l'entrée dans la vieillesse est aussi fonction de circonstances sociales plus ou moins institutionnalisées. Ainsi, le fait de voir ses enfants se marier et surtout avoir eux-mêmes des enfants tend à marquer le passage à la vieillesse ; la cessation d'activité, le fait de partir en retraite ou de passer la main symbolisent cette même transformation. Ces changements sont de plus en plus clairement définis institutionnellement : l'État définit les personnes âgées par des seuils

(2) L'étude de Susannah Ottaway (2004) sur le vieillissement en Angleterre au XVIII^e siècle montre à la fois comment les personnes âgées sont progressivement distinguées de l'ensemble de la population et l'importance des différenciations au sein de ce groupe, en fonction de la classe sociale, du sexe ou de l'âge.

(3) En fait, ils ont surtout une espérance d'atteindre 60 ans très différente. C'est la première des inégalités devant la vieillesse : certains groupes n'arrivent que rarement à ces âges. Pour eux, la question de la survie aux âges élevés se pose peu voire pas du tout comme le montre Stearns (1977) en mettant en perspective la prévoyance des classes moyennes pour leur vieillesse, qui s'accroît au cours du XIX^e siècle, avec l'impréparation des classes ouvrières.

(4) En réalité, la prise en compte de l'incapacité dans l'analyse des conditions de vie n'est pas spécifique à l'étude des plus vieux ; elle est néanmoins essentielle pour cette population avec l'augmentation de l'espérance de vie aux grands âges. Pour plus de détails sur les méthodes et concepts de ce type d'approche, voir Robine et Jagger (2004), et *La santé aux grands âges*, notamment la contribution de Pierre Mormiche, p. 49-67.

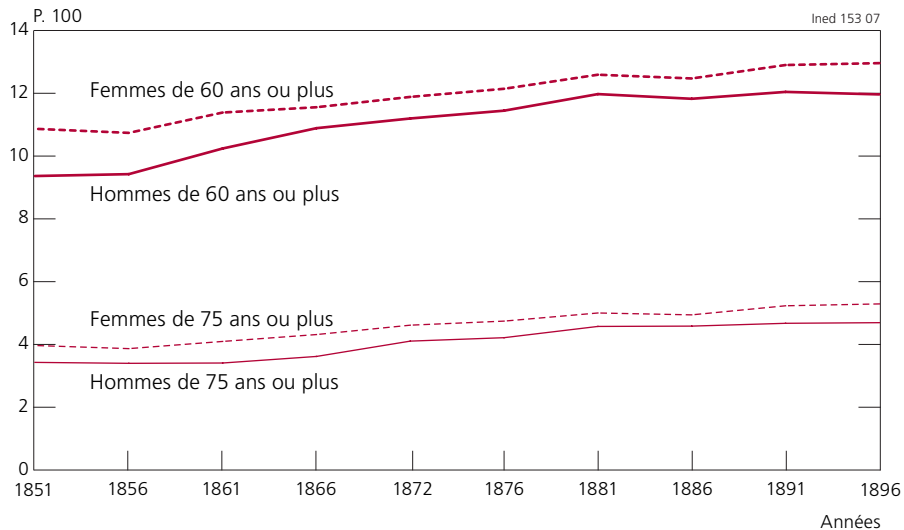
qui, tout au long de l'époque considérée, oscillent entre 60 et 70 ans. Certains évoquent même l'âge de 55 ans, à l'instar de Martin Nadaud dans sa proposition de loi sur les retraites ouvrières de décembre 1879 : « À 55 ans, l'ouvrier doit être considéré comme ne pouvant plus rien produire » (Lagrave, 1996, p. 133). Le plus courant est cependant d'admettre qu'on ne devient un « vieillard » qu'à 65 ou 70 ans. La première loi générale sur les retraites en 1910 fixe ainsi l'âge de la retraite à 65 ans, tandis que dans la loi de 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards et aux indigents, l'âge limite est de 70 ans.

L'ampleur du vieillissement

Le vieillissement de la population au sens démographique, c'est-à-dire l'augmentation de la part des individus âgés dans la population totale, ne tient pas seulement à l'allongement de la durée de vie : pour la France, ce vieillissement « par le haut » a un rôle bien moins important que le vieillissement « par le bas », qui résulte de la diminution de la natalité. Les migrations en France à cette période ne jouent pas un rôle majeur dans la structure par âge de la population, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays ou à d'autres périodes.

La figure 1 met en évidence la croissance régulière de la part des individus âgés dans l'ensemble de la population, que le seuil retenu soit fixé à 60 ou à 75 ans. Le vieillissement « par le haut » se lit dans le fait que la hausse de la proportion des plus de 60 ans est plus rapide que celle des plus de 75 ans.

Figure 1. Évolution de la part des personnes âgées dans la population au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle



Source : Statistique générale de la France (SGF), recensements de la population de 1851 à 1896.

Pour aller plus loin, il est nécessaire d'étudier les disparités à l'intérieur même du groupe des personnes âgées. L'avancée en âge augmente les risques de détérioration physique et, partant, de dépendance. En outre, pour ceux qui vivent de leur épargne, vivre vieux implique de disposer d'un capital plus important ou de consommer moins. Et quand le vieillissement physique entraîne des besoins financiers accrus (maladie, dépendance matérielle, etc.), les deux effets s'additionnent. L'intérêt de la source que nous utilisons est de fournir précisément le patrimoine des personnes âgées sur un siècle et demi. Son utilisation nécessite toutefois certaines précautions.

Les sources

L'étude des ressources dont disposent les individus âgés est fondée ici sur un sous-échantillon de l'enquête TRA, sauf mention contraire⁽⁵⁾. Il comprend les individus décédés après 1820 à 60 ans ou plus, pour lesquels on dispose d'un ensemble de renseignements sur la situation au décès, à commencer par leur âge, leur situation matrimoniale, leur lieu de résidence et leur patrimoine. Au total, il réunit quelque 27 000 personnes âgées. À partir de ces données, on s'efforce dans un premier temps de décrire la population âgée vivant en France entre 1820 et 1940. On s'intéresse ensuite plus précisément aux moyens qu'elle met en œuvre pour vivre, ou pour survivre. Pour cela, on oppose deux sous-groupes : les « riches » qui laissent un héritage et les « pauvres » qui n'ont aucun bien à leur décès.

Le patrimoine au décès repose sur les informations recueillies par l'administration de l'Enregistrement qui, afin d'appliquer une taxation à la fois modeste (pour la transmission en ligne directe du moins) et constante, réalise une enquête minutieuse sur le montant et la composition du patrimoine des défunts ainsi que sur l'ensemble des héritiers et légataires. Ces données ont été complétées par des informations tirées des registres de l'état civil et notamment les tables de mariages. Dans cette étude, nous n'utilisons qu'une partie de l'échantillon (les personnes décédées à 60 ans ou plus) et qu'une partie des données : essentiellement une évaluation de l'actif successoral brut ou la mention explicite que la succession est vide ainsi que des informations d'état civil (âge, lieux de naissance et de résidence au moment du décès, profession, etc.). Sans reprendre une analyse critique détaillée de la source que l'on trouvera notamment dans Daumard (1973) ainsi que dans Bourdieu *et al.* (2004), il est utile de préciser l'intérêt et les limites des données que nous utilisons.

Avant tout, l'Enregistrement offre une source d'une grande continuité. La seule réforme majeure intervient en 1901 et vise à instaurer, d'une part, la progressivité de l'impôt, d'autre part, la prise en compte des passifs. Cette

(5) Pour une description détaillée de l'enquête TRA, également dénommée enquête 3 000 familles, on renvoie aux travaux antérieurs. Dupâquier et Kessler (1992) font une description raisonnée des objectifs et des premiers travaux accomplis ; Bourdieu *et al.* (2004) font un état des lieux de l'avancement de l'enquête centré sur le volet patrimonial et Bourdieu et Kesztenbaum (2004) font de même pour l'aspect proprement démographique.

réforme n'affecte pas le fonctionnement de l'indicateur que nous avons choisi. Certes, l'Enregistrement est perpétuellement en butte à des tentatives de fraude et obligé de prendre en compte des types d'actifs de plus en plus divers et parfois complexes. Lorsqu'on suit à des dates diverses les consignes fournies aux responsables du recouvrement, on constate pourtant que les techniques ne font que s'affiner et que les exigences ne diminuent pas. Nous n'avons pas pu trouver de traces évidentes de dissimulations qui auraient pu s'amplifier massivement ou de types de patrimoine qui, par leur contenu ou leur taille, auraient pu échapper systématiquement à la vigilance de l'Enregistrement. Les instruments mis en œuvre pour contrôler et classer les informations n'ont cessé de progresser et aboutissent, notamment, à la création en 1865 du Répertoire général, qui vise à recueillir l'ensemble des transactions patrimoniales effectuées au cours de la vie.

Concrètement, cela signifie que la coupure entre ceux qui laissent un patrimoine et ceux qui ne laissent rien n'est pas un pur artefact mais correspond à un phénomène historique réel et important (cf. Bourdieu *et al.*, 2003). En particulier, comme le note Adeline Daumard pour Paris – et rien ne laisse penser qu'il n'en soit pas de même ailleurs –, « ces successions minimales étaient très couramment déclarées, même lorsque le partage entre héritiers s'était fait à l'amiable » (1973, p. 16), la réforme de 1901 n'ayant pas remis en cause le soin apporté à taxer au premier franc⁽⁶⁾. L'évaluation des montants de succession fait l'objet de la même attention de la part des fonctionnaires de l'Enregistrement. S'il existe de nombreuses formes de dissimulation ou de sous-évaluation légale ou non de la richesse, il n'y a pas de rupture ni même d'évolution temporelle qui rendrait la source inutilisable dans la durée historique. La loi de 1901 permet le calcul des successions nettes des passifs, alors qu'une telle opération n'était pas possible avant. Par souci de cohérence, nous conservons une mesure qui est homogène et correspond à la valeur de l'actif brut.

Une « démocratisation » de la longévité

La première forme d'inégalité entre les individus âgés tient à la richesse dont ils disposent. Commençons par distinguer les défunts qui laissent un héritage de ceux qui n'en laissent aucun. Étudier la population des défunts, c'est introduire un biais puisque les morts sont beaucoup plus âgés que les vivants. À cela s'ajoute le fait que la mortalité dépend elle-même du niveau de richesse : les « riches » meurent en moyenne (et toutes choses égales par ailleurs) plus vieux⁽⁷⁾. Toutefois, le biais qu'introduit le fait d'observer le patrimoine de défunts plutôt que celui des individus âgés n'affecte pas le phénomène

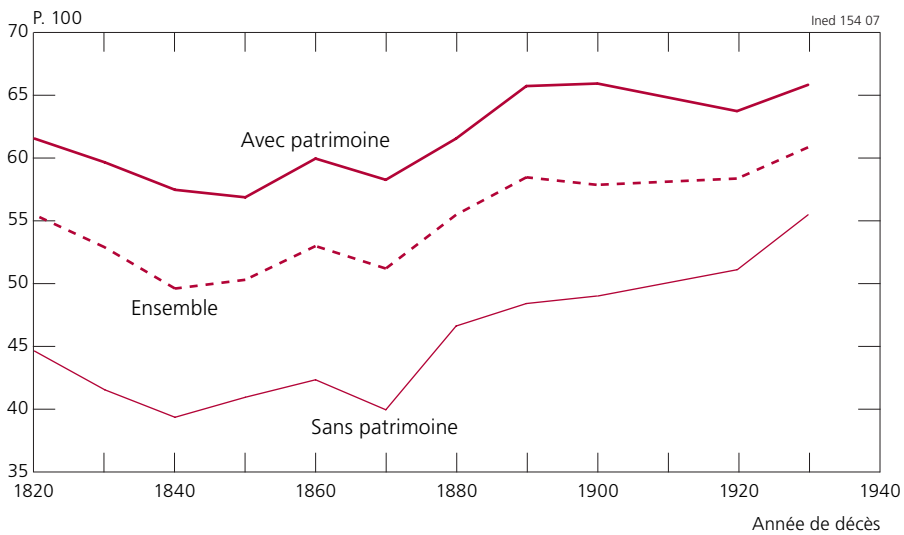
(6) La préparation de la loi de 1901 fut l'occasion d'évoquer la possibilité d'ignorer les petites successions, mais cette proposition fut rejetée parce que « les pauvres, les modestes qui sont très nombreux en France, ne laissent pas d'héritage » (Rapport de Doumer, 10 novembre 1894, *Annales de la Chambre des Députés*, cité par Adeline Daumard).

(7) Cf. Bourdieu et Kesztenbaum (2004), notamment la bibliographie qui y figure sur les liens entre mortalité et richesse.

structurel que l'on cherche à capter et qui correspond à l'évolution de la part relative des plus vieux parmi les riches et les pauvres entre 1820 et 1940.

Les figures 2 et 3 mettent en évidence un même phénomène : la population entière vieillit et ce vieillissement est pratiquement indépendant de la détention d'un patrimoine. Que l'on considère les hommes ou les femmes, la proportion de personnes âgées parmi ceux qui décèdent augmente chez les « pauvres » comme chez ceux qui laissent un héritage. Cette augmentation est cohérente avec celle qui est constatée chez les vivants (figure 1).

Figure 2. Part des personnes âgées de 60 ans ou plus parmi les hommes décédés selon l'existence d'un patrimoine au décès de 1820 à 1930



Champ : hommes décédés à 20 ans ou plus.

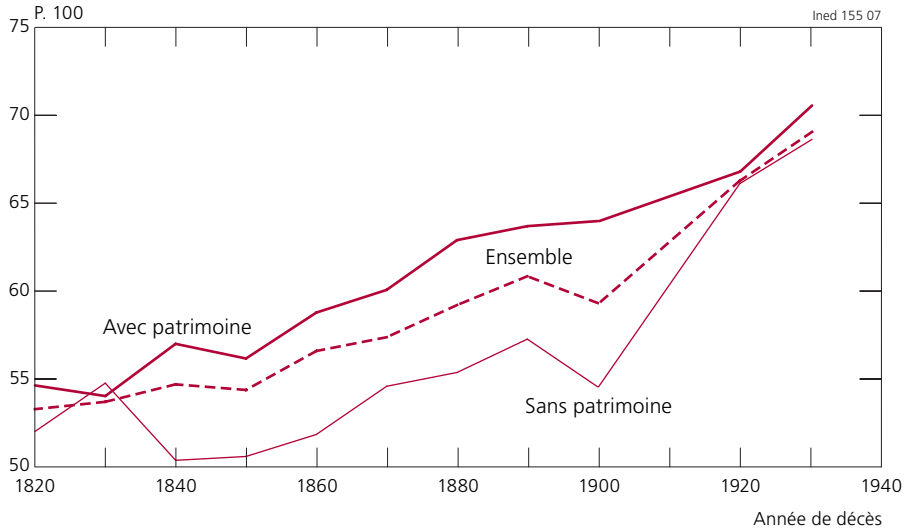
Lecture : en 1890, 66 % des hommes décédés en laissant un patrimoine avaient vécu 60 ans ou plus contre 48 % de ceux qui n'en ont pas laissé.

Source : enquête TRA.

La part des personnes âgées parmi les hommes décédés est beaucoup plus forte chez les détenteurs d'un patrimoine. Ainsi, en fin de période, les deux tiers des défunts « riches » ont plus de 60 ans, contre un peu plus de la moitié des défunts pauvres. Chez les femmes, au contraire, qu'elles laissent ou non un héritage, cette proportion est remarquablement proche et devient même identique après la première guerre mondiale : 70 % des femmes décédées ont plus de 60 ans. Ceci peut s'expliquer par des inégalités d'accès à la vieillesse plus marquées chez les hommes que chez les femmes. Les hommes pauvres ont finalement moins de chances (relativement aux hommes riches) d'arriver à 60 ans que les femmes pauvres : aux effets directs de la pauvreté (qualité de vie ou de l'alimentation, par exemple), s'ajoutent, surtout pour les hommes, les conséquences de conditions de travail plus pénibles. Une part de ce résultat

provient aussi de mécanismes d'accumulation et d'appropriation de la richesse différenciés selon le sexe. Une fraction non négligeable des femmes ne deviennent détentrices d'un patrimoine qu'à la mort de leur mari.

Figure 3. Part des personnes âgées de 60 ans ou plus parmi les femmes décédées selon l'existence d'un patrimoine au décès de 1820 à 1930



Champ : femmes décédées à 20 ans ou plus.
Source : enquête TRA.

Chez les hommes comme chez les femmes, on note une convergence de la proportion de personnes décédées à 60 ans ou plus selon qu'elles laissent ou non un héritage, cette convergence étant plus marquée chez les femmes que chez les hommes. Cette évolution traduit une relative « démocratisation » de la vieillesse : il est moins nécessaire de posséder un patrimoine pour vivre vieux en fin de période qu'au début, en particulier pour les femmes. Autrement dit, nous n'observons pas l'effet sélectif évoqué en fin d'introduction qu'aurait pu engendrer un vieillissement par le bas et la charge accrue pesant sur les actifs jeunes qui en résulte : à l'échelle à laquelle nous nous situons, nous ne voyons pas apparaître une surmortalité précoce des plus pauvres.

Une proportion croissante de vieux sans patrimoine au décès

On observe donc un accroissement de la longévité, même parmi ceux qui n'ont rien à transmettre. On peut alors se demander si, en corollaire, la situation économique des personnes âgées se dégrade au cours du temps relativement à celle des jeunes. Pour répondre à cette question, on représente simultanément la situation de l'ensemble de la population (du moins celle des adultes de plus de 20 ans), celle des jeunes sexagénaires (entre 60 et 64 ans) et celle des plus vieux (au-delà de 85 ans). Pour obtenir une comparaison pertinente, et notamment

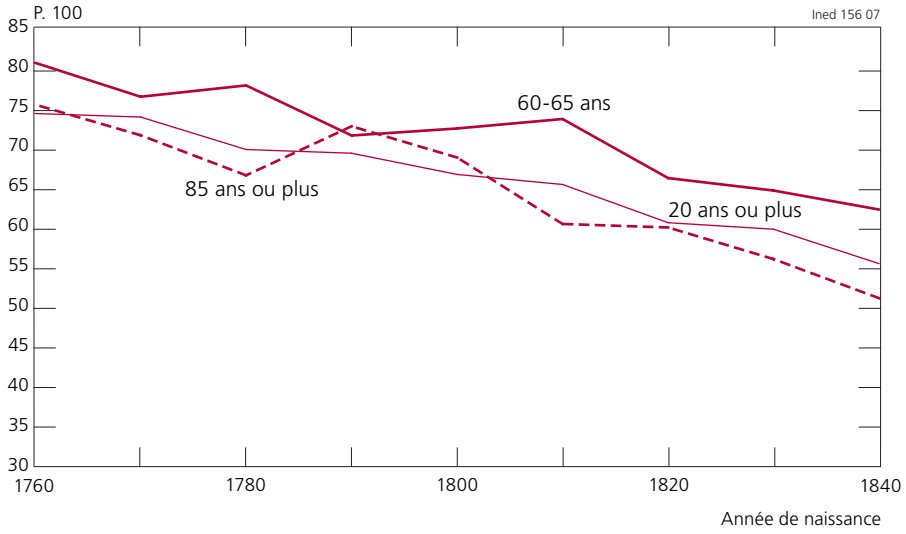
s'affranchir des effets de structure dus au vieillissement, on réalise cette analyse par cohorte de naissance. Globalement, la population âgée est plus aisée que l'ensemble de la population française : sur l'ensemble de la période, environ 65 % des plus de 60 ans possèdent un actif au décès, contre 55 % pour l'ensemble de la population. Cette proportion diminue au cours du temps, dans l'ensemble de la population décédée à plus de 20 ans comme chez les plus âgés.

Les figures 4 et 5 confirment l'augmentation de la part des successions sans actif en France entre 1820 et 1940, phénomène déjà évoqué *supra* et constaté par plusieurs analyses⁽⁸⁾. Ainsi, pour la génération née en 1760, qui atteint 60 ans en 1820, 77 % des 60-64 ans possèdent un patrimoine au décès. Pour la dernière génération étudiée, qui atteint le même âge au début du XX^e siècle, cette proportion n'est plus que de 61 %, soit une baisse relative d'un cinquième (pour les deux sexes). Cette baisse est marquée à tous les âges mais plus encore chez les plus vieux et elle est d'autant plus forte que l'on avance en âge. À 85 ans, pour les mêmes générations, on passe de 70 % à 40 % de personnes possédant un actif, soit une diminution relative de plus de deux cinquièmes (là aussi pour les deux sexes). La figure 5 montre que la baisse est particulièrement marquée chez les femmes les plus âgées, la proportion de celles qui laissent un actif diminuant de moitié en un siècle et demi. Cette diminution lente mais continue révèle une tendance de long terme qui touche les survivants à 60 ans des générations nées dans la première moitié du XIX^e siècle.

Au total, la situation des plus vieux, et surtout des plus vieilles, se dégrade avec le temps, notamment pour les cohortes nées dans la première moitié du XIX^e siècle. Cette évolution peut s'expliquer par des facteurs financiers, soit que l'accumulation patrimoniale de ces générations ait été moins importante, au point d'entraîner une sorte de banqueroute en fin de vie, soit que leurs conditions de vie après 60 ans, à accumulation identique, aient été plus difficiles. En fin de période, l'épargne des générations qui connaissent successivement la première guerre mondiale, l'inflation et la crise des années trente est durement touchée. Cette évolution peut enfin s'expliquer par des changements de comportement, influencés ou non par la modification de l'environnement économique, par exemple par une anticipation insuffisante de l'allongement de la durée de vie.

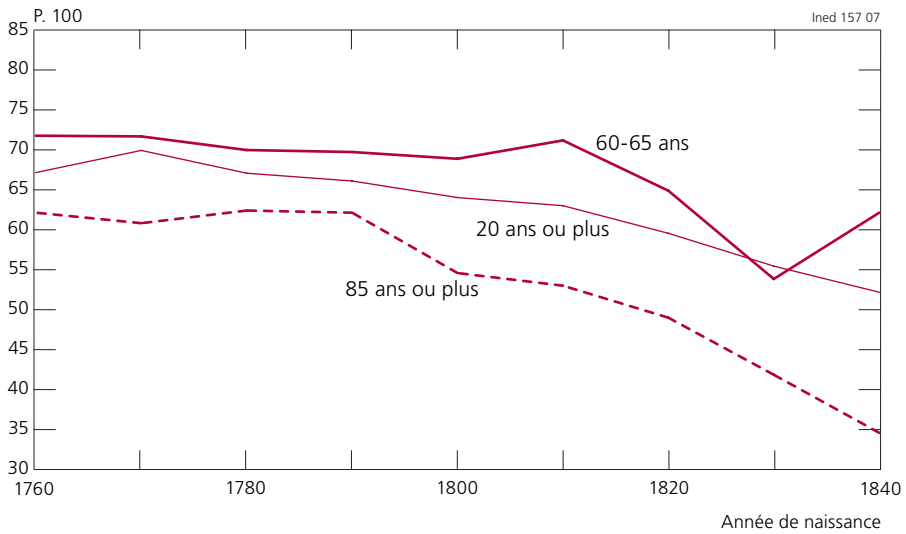
(8) Voir Bourdieu *et al.* (2003) ou Piketty *et al.* (2006).

Figure 4. Proportion de personnes laissant un héritage parmi les hommes décédés, par cohorte et groupe d'âges au décès



Source : enquête TRA.

Figure 5. Proportion de personnes laissant un héritage parmi les femmes décédées, par cohorte et groupe d'âges au décès



Source : enquête TRA.

Inégalités entre personnes âgées

L'évolution globale de la situation des plus âgés recouvre d'autres disparités, selon la localisation géographique, le sexe et l'état matrimonial.

L'augmentation de la part des plus vieux dans la population n'est pas uniforme sur le territoire français⁽⁹⁾. Certaines zones connaissent une forte déperdition de population jeune, due soit à une diminution précoce de la natalité, soit à une émigration plus importante. Il en résulte une inégale répartition spatiale de la population âgée qui contribue à renforcer leur isolement et à rendre l'aide de leur famille moins certaine. En outre, la population âgée est plus rurale que l'ensemble de la population française. Or, les conditions de vie dans les deux milieux ne sont pas du tout identiques. D'un côté, la campagne se prête plus facilement à l'autosubsistance, au moins pour ceux qui disposent d'un lopin de terre à cultiver. De l'autre, la ville fournit une aide matérielle aux plus démunis, surtout s'ils sont âgés.

Ensuite, les femmes et les célibataires occupent une place particulière, plutôt désavantagée, au sein de la population âgée. Les premières survivent plus souvent à leur mari que l'inverse, non du fait de l'écart d'espérance de vie entre hommes et femmes – celui-ci ne commence à se creuser qu'à l'aube du XX^e siècle – mais en raison de l'écart d'âge au mariage⁽¹⁰⁾. Ainsi, après 60 ans, la proportion de veuves est nettement supérieure à celle des veufs à tous les âges et cet écart augmente rapidement jusqu'à 80 ans. S'ajoutent à cela un certain nombre de facteurs aggravants : le remariage est très peu probable pour les veuves alors qu'il n'est pas négligeable pour les veufs, et les modes de transmission du patrimoine renforcent le manque de ressources pour les femmes même si la situation s'améliore sur ce point au cours du temps. Il ne fait donc aucun doute que les femmes âgées sont particulièrement désavantagées au sein de la population de plus de 60 ans⁽¹¹⁾.

II. Comment survivre aux âges élevés ?

Situons-nous maintenant à une échelle individuelle et cherchons à évaluer les différentes solutions permettant aux personnes âgées de vivre leur vieillesse. En liant les caractéristiques individuelles et les moyens de survie mis en œuvre, nous sommes en mesure de préciser qui a accès à quelle ressource et ainsi de distinguer comment des personnes âgées aux caractéristiques hétérogènes font un usage différencié des différentes solutions possibles. Mais surtout, en comparant ces diverses solutions avec les choix d'accumulation du patrimoine

(9) Voir par exemple Dupâquier (1988) : les figures 98 et 99, p. 231, présentent les pyramides des âges du Calvados (structure plutôt âgée) et du Cher (structure jeune).

(10) Sur la dynamique générale des mariages en France au XIX^e siècle, voir Bonneuil (1992).

(11) Sans entrer dans les détails, soulignons que la place spécifique des vieilles femmes dans la société est en soi un sujet d'étude, qui est abordé dans une perspective identique à la nôtre dans Bourdieu *et al.* (2005). Pour une approche plus globale de cette question, voir Cribier (1992) ou Feller (1998).

effectués au cours de la vie, nous pouvons analyser précisément le rôle de chacune des institutions sociales (famille, travail et assistance publique) dans le soutien à la vieillesse.

Vivre de ses rentes

Selon la théorie du cycle de vie, l'individu épargne durant sa période d'activité pour désépargner durant ses vieux jours (voir Arrondel, 1993). En somme, il accumule un capital qui lui permet de s'assurer financièrement contre un risque assez particulier, celui de vivre vieux. Les individus déterminent alors leur niveau d'épargne en fonction de leur durée de vie anticipée et, éventuellement, de leur « préférence pour le présent ». Dans un contexte où il n'existe de système de retraite que pour une petite minorité, l'épargne est sans doute le moyen le plus sûr de se préparer à une longue période de vieillesse.

En effet, dans une logique strictement économique, arrivé à l'âge de cessation d'activité, l'individu ne dispose pour vivre que du capital accumulé et des revenus qu'il génère. Il doit donc répartir ces ressources financières sur les années lui restant à vivre. Faisons un calcul grossier permettant d'évaluer la part des individus âgés qui disposent d'une fortune suffisante pour assurer à elle seule leur subsistance. Admettons qu'ils cessent leur activité entre 55 et 65 ans et qu'ils anticipent alors avoir encore 10 ans à vivre, ce qui est une estimation minimale au vu de l'espérance de vie à cette époque⁽¹²⁾. S'ils veulent disposer d'un revenu de 10 000 francs (en francs de 1998) pendant cette période, ce qui correspond à un faible revenu ouvrier annuel, ils doivent avoir épargné environ 100 000 francs⁽¹³⁾. Or, si l'on observe la population française des individus âgés de 55 à 65 ans, on constate qu'à peine 18 % de l'échantillon détient un capital supérieur ou égal à cette somme au moment de son décès.

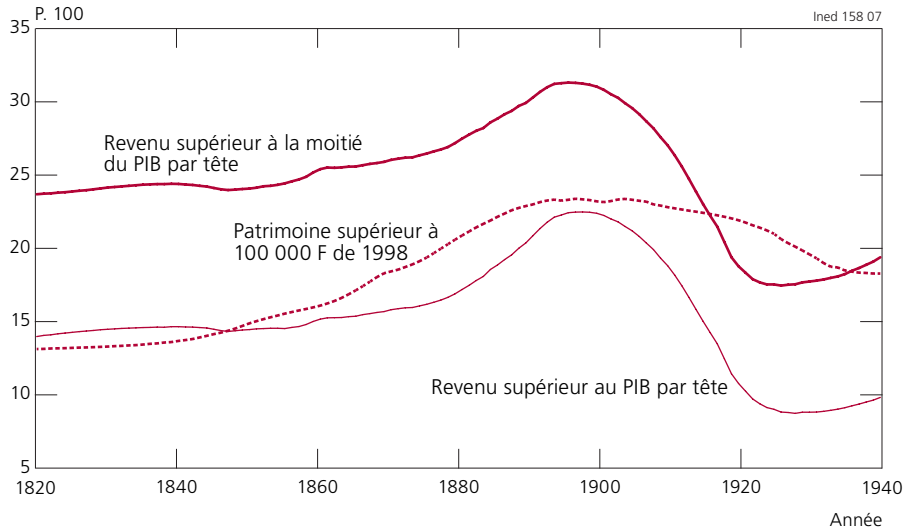
Cette évaluation ne tient pas compte de la croissance économique et de l'évolution de la distribution de la richesse. On peut tout d'abord observer comment évolue au cours du temps la part des individus âgés de 55 à 65 ans qui disposent d'une telle somme. Pour aller plus loin, on a également considéré la part des individus de la même classe d'âges ayant un patrimoine pouvant générer un revenu viager respectivement équivalent au PIB par tête et à la moitié du PIB par tête. La première mesure donne une évaluation absolue de la situation des individus au moment où ils entrent dans la vieillesse ; les deux suivantes évaluent cette situation relativement aux conditions économiques de la société dans laquelle ils vivent. Comme on le voit sur la figure 6, un tiers des individus au maximum disposent d'un patrimoine suffisant pour en vivre (en considérant le cas où ils se contenteraient de la moitié du revenu moyen par tête). Si la proportion d'individus disposant d'un revenu viager équivalent au PIB par tête passe de 14 % à 22 % entre 1820 et 1900 (les autres courbes présentant une

(12) L'espérance de vie masculine à 60 ans est de 14 ans environ en 1850 et de 16 ans en 1895 (Meslé et Vallin, 2001).

(13) Selon l'Insee, 100 000 francs de 1998 sont équivalents à 17 416 euros de 2006 (<http://www.insee.fr/fr/indicateur/achatfranc.htm>)

évolution identique), on constate une baisse rapide de cette proportion ensuite : elle chute sous les 10 % dans l'entre-deux-guerres. Cette baisse est moins marquée quand on considère une mesure absolue du revenu qui ne suit pas la croissance économique de l'après-guerre. L'effet de la croissance vient renforcer la dépréciation des actifs provoquée par l'inflation. Il résulte de ces évolutions que la proportion d'individus capables de vivre de leurs rentes au début du XX^e siècle est nettement plus faible qu'au cours du XIX^e.

Figure 6. Part des individus âgés de 55 à 65 ans disposant d'un patrimoine suffisant pour vivre



Lecture : proportion des défunts entre 55 et 65 ans disposant d'un patrimoine capable de générer un revenu annuel supérieur à un seuil donné (l'équivalent du PIB par tête ou de la moitié du PIB par tête) ou disposant d'un actif supérieur à 100 000 francs de 1998.

Sources : enquête TRA ; Lévy-Leboyer et Bourguignon (1985) pour le PIB.

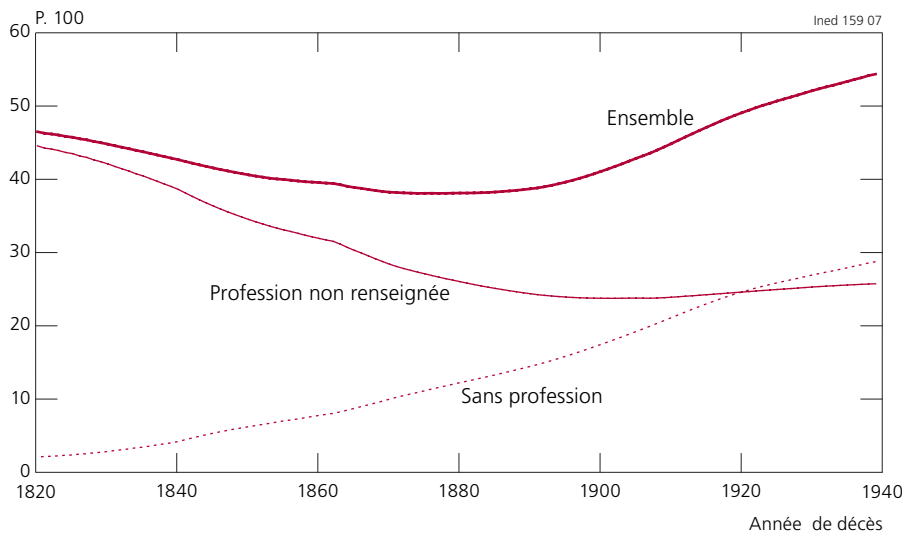
Vivre de son travail

Excepté pour une minorité de privilégiés, la richesse accumulée est à elle seule nettement insuffisante pour vivre. En outre, la part de ceux qui disposent d'une fortune suffisante pour en vivre durant leurs vieux jours plafonne au tournant du XIX^e et du XX^e siècles avant de chuter pendant l'entre-deux-guerres. La poursuite jusqu'à un âge élevé, parfois jusqu'au décès, d'une activité rémunératrice représente dès lors une alternative ou procure un complément à des revenus du capital souvent insuffisants.

La profession déclarée au décès est un indicateur imparfait du maintien en activité : la déclaration est faite par un proche du défunt, souvent un parent, et il est vraisemblable que la propension à déclarer une profession dépende de

la profession elle-même : par exemple, on est général jusqu'à sa mort, même si on ne fréquente plus depuis longtemps les champs de bataille. En outre, la signification d'un même terme peut varier suivant les zones géographiques⁽¹⁴⁾, la période historique ou encore l'âge du défunt. Pour saisir l'évolution au fil du temps de l'activité des plus vieux, nous nous focalisons d'abord sur certaines professions spécifiques. Il s'agit pour nous d'évaluer l'hétérogénéité entre les professions – lorsque par exemple la mention change de sens au cours du temps –, mais aussi à l'intérieur de celles-ci, chaque profession pouvant renvoyer à un statut social différent selon les autres caractéristiques du défunt.

Figure 7. Évolution de la proportion de personnes décédées qui n'ont pas de profession déclarée au moment du décès (moyennes mobiles sur 5 ans)



Source : enquête TRA.

En premier lieu, il nous faut délimiter la frontière entre activité et inactivité pour construire un groupe de contrôle, les personnes âgées qui ne travaillent plus. Entre autres difficultés, il importe de savoir si les personnes déclarées « sans profession » au moment de leur décès sont ou non dans la même situation que celles dont la profession n'est pas renseignée. Ce dernier cas pourrait correspondre à une inactivité réelle mais aussi être le reflet d'une erreur ou du laxisme de l'administration, voire de l'ignorance du déclarant⁽¹⁵⁾. Or, les résultats témoignent sans ambiguïté que l'absence de déclaration et la mention « sans profession » sont deux facettes d'un même phénomène : la fin d'activité

(14) Il en va par exemple de la signification différente de « cultivateur » entre le Nord et le Sud de la France.

(15) On peut à ce titre penser à certaines erreurs systématiques : lorsque le déclarant du décès est un parent éloigné ou qu'il réside dans une commune lointaine, il risque de méconnaître, voire simplement d'ignorer, la profession du défunt.

pour les personnes âgées. L'évolution historique, présentée à la figure 7, montre ainsi que la mention « sans profession » se substitue progressivement à l'absence de déclaration de profession. Globalement, la proportion de défunts inactifs est donc relativement stable autour de 40 %, à l'exception du début et de la fin de la période étudiée.

Le changement entre ces deux périodes extrêmes, avec une augmentation de la part des « sans profession » dans l'ensemble des défunts correspond à deux évolutions simultanées : l'administration améliore son appareil de collecte, d'une part, et, de l'autre, la perception de la profession dans la société évolue, de sorte que, même au décès, il faut déclarer quelque chose, fût-ce l'absence de profession. Cela correspond à une mutation historique de la société française et à la mise en place des premiers systèmes de retraite⁽¹⁶⁾. Une analyse plus précise serait utile mais elle n'a pas sa place ici. Contentons-nous donc de conclure que l'absence de déclaration et la déclaration « sans profession » constituent un groupe stable, relatif aux personnes âgées sans activité.

En second lieu, tous les propriétaires ruraux, auxquels on tend souvent à attribuer la profession de cultivateur, ont *de facto* une activité liée au lopin de terre qu'ils cultivent, même s'il est difficile d'estimer la réalité de cette activité. À ce titre, on s'intéresse à la structure de trois groupes de professions apparentées : les propriétaires, les rentiers et les cultivateurs, en précisant notamment la part des détenteurs d'un patrimoine en leur sein. Le tableau 1 montre que propriétaires et rentiers constituent deux catégories complémentaires : les rentiers apparaissent comme un équivalent urbain des propriétaires ruraux. Ces deux groupes présentent des caractéristiques en termes de patrimoine au décès tout à fait comparables, avec notamment une surreprésentation dans le quartile le plus riche mais ils renvoient à des réalités, et notamment à des types d'actif différents⁽¹⁷⁾. À l'inverse, si les « cultivateurs » laissent majoritairement un actif – dans huit cas sur dix –, ce qui est cohérent avec l'idée qu'ils disposent d'un peu de terre à cultiver, ce groupe apparaît relativement homogène, que ce soit par âge au décès, par quartiles de patrimoine ou même par zone géographique⁽¹⁸⁾.

Nous admettons à ce stade que la profession déclarée correspond à une activité procurant un revenu, ce qui semble clairement être le cas pour les cultivateurs et les journaliers. En revanche, propriétaires et rentiers constituent des groupes riches voire très riches, et ils appartiennent indubitablement à une classe d'inactifs, vivant peu ou prou des revenus que leur procure leur richesse. Nous considérons donc comme inactifs les défunts pour lesquels la profession n'est pas renseignée et ceux qui sont déclarés comme étant « sans profession », « rentier » ou « propriétaire ». Tous les individus pour lesquels figure la mention

(16) Ce point est détaillé *infra*.

(17) Ce qui confirme l'analyse menée par Daumard (1973) sur les fortunes urbaines.

(18) La différence dans la proportion de cultivateurs laissant un actif à leur décès est relativement faible (6 points) entre le Nord et le Sud de la France, ce qui permet d'affirmer que la signification de ce terme n'est pas différenciée selon ce critère.

Tableau 1. Caractéristiques socio-économiques des hommes décédés pour certaines déclarations de professions (en %)

	Sans profession		Propriétaires		Rentiers		Cultivateurs		Journaliers	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Ensemble	6,1	53,5	6,9	93,8	3,1	83,7	27,6	81,5	6,2	42,1
Patrimoine au décès										
Oui	4,8		9,7		3,8		33,8		3,7	
Non	8,9		1,4		1,6		16,4		11,0	
Âge au décès										
60-64 ans	2,9	54,3	5,5	92,4	1,0	84,0	24,4	86,5	8,2	46,7
65-69 ans	4,1	62,3	6,1	96,9	2,2	80,7	26,0	87,0	7,3	45,1
70-74 ans	5,6	52,3	7,0	94,1	2,9	83,1	28,2	81,9	6,6	36,0
75-79 ans	7,3	55,2	6,8	95,0	3,6	87,6	29,4	79,6	5,4	45,0
80-84 ans	9,7	51,9	9,0	90,2	5,2	87,2	29,7	73,3	3,7	34,3
85 ans ou plus	11,0	45,9	9,0	93,3	4,9	73,5	28,5	77,8	3,2	35,5
Période										
1800-1829	0,3	75,0	4,4	92,5	1,0	92,3	23,9	89,3	6,7	49,4
1830-1849	0,7	45,5	8,7	94,4	1,7	74,1	27,1	84,5	6,5	45,0
1850-1879	3,5	61,7	8,8	96,1	4,2	87,0	29,9	84,7	7,2	51,9
1880-1909	6,2	51,9	7,3	93,6	4,4	85,5	29,6	80,0	6,1	36,8
1910-1940	12,9	52,3	4,9	90,1	1,8	74,2	24,7	75,9	4,8	31,7
État matrimonial										
Célibataire	8,4	38,7	5,0	93,2	4,2	81,6	21,5	72,1	6,3	22,8
Veuf	8,5	45,7	7,2	90,9	3,7	82,4	29,0	75,2	5,6	39,2
Marié	5,0	68,0	7,3	95,5	2,7	87,7	29,7	87,4	6,4	47,5
Montant du patrimoine										
1 ^{er} quartile	3,7		4,9		3,0		30,9			
2 ^e quartile	3,7		6,3		2,1		36,3			
3 ^e quartile	3,2		9,2		1,9		41,3			
4 ^e quartile	3,3		22,8		6,9		32,0			
Taille de la commune										
Moins de 2 500 hab.	5,5	59,0	7,7	94,8	2,5	86,8	35,8	83,3		
2 500-5 000 hab.	6,8	52,0	6,9	90,2	3,7	76,0	22,4	73,9		
5 000 hab. ou plus	8,6	41,0	5,0	91,1	4,4	81,6	6,8	57,0		
Paris	4,2	63,6	4,2	83,3	5,4	74,2	0,9	40,0		
Zone de résidence										
Nord de la France	6,8	53,6	6,3	92,2	4,1	78,3	35,7	79,9	9,1	41,1
Sud de la France	5,6	53,4	7,4	96,2	2,3	87,8	16,9	85,9	3,9	42,7
(1) Part de chaque profession par rapport à l'ensemble des personnes décédées.										
(2) Part des défunts qui laissent un actif dans chaque catégorie.										
Source : enquête TRA.										

« retraité » sont aussi considérés comme inactifs⁽¹⁹⁾. Par ailleurs, il nous paraît nécessaire de distinguer professions agricoles et non agricoles pour mieux préciser l'évolution de l'inactivité des plus vieux. D'une part, dans la mesure où les premières ne renvoient pas nécessairement à une activité réelle, isoler ces métiers est pour nous un moyen d'atténuer les limites de notre source. D'autre part, parce que le rapport entre la détention d'un patrimoine et le maintien d'une activité aux âges élevés n'est pas du tout le même pour les travailleurs agricoles, petits cultivateurs ou même journaliers, et les autres.

Cette analyse ciblée permet de définir trois groupes distincts de personnes âgées, selon qu'elles sont inactives, qu'elles exercent une profession agricole – essentiellement les cultivateurs et les journaliers agricoles⁽²⁰⁾ – ou qu'elles exercent une profession non agricole. Nous avons utilisé un modèle de régression logistique afin de déterminer l'influence de la détention d'un actif sur la probabilité d'exercer ou non une profession, en prenant en compte les autres caractéristiques du défunt, notamment le type de lieu de résidence et l'état matrimonial. Les résultats, présentés dans le tableau 2, montrent l'existence d'un effet net de la « richesse » qui joue cependant en sens opposé selon que l'on considère les métiers agricoles et non agricoles. Indéniablement, la possession d'un patrimoine, quel qu'il soit, est un avantage permettant de se contenter d'une activité agricole, certainement réduite à ces âges.

La poursuite d'une activité rémunératrice apparaît donc bien liée à l'absence ou à l'insuffisance de ressources (on n'examine pas ici l'ampleur de l'effet de substitution : il faudrait disposer de données plus précises sur les revenus que génère le travail aux âges élevés). Toutes choses égales par ailleurs, les individus qui meurent sans laisser de biens sont plus nombreux à avoir exercé une activité non agricole, ce qui suggère que les autres ressources ne suffisent pas. Si l'on ajoute à cela le fait que l'activité agricole va souvent de pair avec la détention d'un patrimoine – 82 % des cultivateurs laissent un actif au décès et, au-delà de 60 ans, ceux-ci représentent la grande majorité des actifs agricoles –, il apparaît clairement que la possession de biens facilite la sortie d'activité.

Elle n'est cependant pas le seul critère et d'autres facteurs peuvent expliquer une cessation d'activité pendant la vieillesse. Ainsi, la probabilité d'être en activité est décroissante avec l'âge : les personnes âgées cessent progressivement de travailler, qu'elles le veulent ou non. Plus surprenant, les hommes mariés ont toujours plus de chances d'exercer une activité que ceux qui sont veufs ou célibataires. Le fait d'avoir une personne supplémentaire à charge les oblige sans doute à rester en activité. Comme nous avons pu le remarquer précédemment, la part des inactifs est assez stable au cours du temps, à l'exception d'une baisse en fin de période, ce qui est sans doute à mettre en relation avec le développement des systèmes de retraite dans la première moitié du XX^e siècle.

(19) Quelques mentions beaucoup plus rares ont aussi été prises en compte dans cette catégorie, par exemple « inactif » ou « grabataire ».

(20) À ces deux groupes, qui représentent un tiers des hommes décédés et la moitié de ceux pour lesquels une profession a été déclarée, nous avons ajouté les professions apparentées telles que vigneron, ouvrier agricole, métayer, etc.

Tableau 2. Facteurs influençant la probabilité d'exercer une profession après 60 ans parmi les hommes, en fonction de diverses caractéristiques individuelles

	Profession agricole vs inactif		Profession non agricole vs inactif	
	Coefficient	Écart type (+/-)	Coefficient	Écart type (+/-)
Patrimoine au décès				
Oui	0,300***	0,055	- 0,594***	0,054
Non	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
Âge au décès				
60-64 ans	0,348***	0,080	0,794***	0,078
65-69 ans	0,102	0,073	0,368***	0,074
70-74 ans	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
75-79 ans	- 0,071	0,070	- 0,291***	0,077
80-84 ans	- 0,301***	0,077	- 0,789***	0,091
85 ans ou plus	- 0,401***	0,094	- 0,841***	0,012
Période				
1800-1829	- 0,336***	0,113	- 0,196	0,123
1830-1849	0,015	0,081	0,037	0,089
1850-1879	0,050	0,063	0,018	0,067
1880-1909	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
1910-1940	- 0,229***	0,060	- 0,290***	0,062
État matrimonial				
Célibataire	- 0,499***	0,092	- 0,450***	0,090
Veuf	- 0,086*	0,051	- 0,250***	0,055
Marié	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
Taille de la commune				
Moins de 2 500 hab.	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
2 500-5 000 hab.	- 0,504***	0,103	0,317***	0,104
5 000 hab. ou plus	- 1,476***	0,073	0,392***	0,058
Paris	- 2,917***	0,343	0,324***	0,109
Zone de résidence				
Nord de la France	- 0,541***	0,478	0,089*	0,051
Sud de la France	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
Constante	0,322***	0,082	0,020	0,086
Pseudo-R ²	0,0965			
Log-vraisemblance	- 11 103,4			
Effectif	11 298			
<p>Lecture : les hommes décédés à 60-64 ans ont une probabilité d'exercer une profession agricole plutôt que d'être inactifs avant leur décès supérieure à celle des hommes décédés à 70-74 ans (le coefficient du modèle logistique est positif et significatif). *** : significatif au seuil de 1 % ; ** : significatif au seuil de 5 % ; * : significatif au seuil de 10 %. Source : enquête TRA.</p>				

Vivre grâce à l'entraide familiale

Le soutien le plus immédiat pour les vieillards est, au moins à première vue, celui que leur apporte la famille. Ce soutien s'inscrit dans la logique d'entraide entre les générations successives : les enfants, après avoir été élevés par leurs parents, leur viennent en aide quand ces derniers vieillissent et ne peuvent subvenir seuls à leurs besoins. Les formes d'entraide les plus souvent évoquées sont la cohabitation, l'aide matérielle, alimentaire notamment, mais aussi les soins apportés aux plus âgés, affaiblis ou même impotents. L'aide n'est toutefois pas à sens unique et, dans son livre intitulé *Histoire des grands-parents*, Vincent Gourdon (2001) montre comment les petits-enfants sont pris en charge aussi bien dans les situations de crise familiale, en cas de séparation des parents ou de décès de l'un d'eux, que lorsque les deux parents travaillent, situation courante au XIX^e siècle dans les milieux populaires urbains. L'aide est parfois réciproque quand, par exemple, le fils vient effectuer le travail le plus physique sur le lopin de ses parents âgés en contrepartie d'une portion de la récolte. Ces logiques de réciprocité sont à la fois constitutives d'un ordre familial donné pour naturel et incarnent un système d'obligations morales tacitement reconnues (on n'abandonne pas ses parents) ; en même temps, elles sont inscrites dans le droit de l'obligation alimentaire⁽²¹⁾ ou dans des contrats dont on trouve la trace dans toute l'Europe, qui explicitent de manière très précise et jusqu'à la mesquinerie les prérogatives de chacun, le droit sur chaque morceau de lard dans la soupe et sur les places auprès du feu (Sabeau, 1977).

Le soutien entre générations entretient des relations étroites avec le capital économique et sa transmission familiale : pour les plus fortunés, l'installation des jeunes générations dépend souvent de transmissions *inter vivos* et l'héritage fait l'objet de stratégies familiales complexes. Pour tous, l'entraide familiale est un support de la construction des identités sociales comme un élément central du mécanisme de reproduction : elle contribue à la perpétuation de la famille et des liens interpersonnels qu'elle fait exister ; elle organise les moments de prise d'indépendance, de séparation, de formation d'une nouvelle famille au moment des mariages ou de l'installation professionnelle notamment. L'entraide familiale est donc, sous sa forme matérielle et bien au-delà, une ressource essentielle pour les plus âgés⁽²²⁾.

Pourtant, tant les témoignages historiques que les travaux historiographiques tendent à mettre en évidence un affaiblissement des liens intergénérationnels⁽²³⁾

(21) Avec l'idée que la famille a le devoir de s'occuper de ses vieillards si elle en a les moyens et que l'hospice est réservé aux indigents (du moins au début du siècle, puisque, comme le montre Jean-Pierre Gutton (1988), les hôtes payants sont progressivement préférés à l'indigent, jugé imprévoyant).

(22) Un aperçu de ce thème des solidarités familiales, pas seulement avec les plus vieux, peut être trouvé dans l'ouvrage de Danielle Debordeaux et Pierre Strobel (2002), notamment dans le premier chapitre (par André Burguière) et le quatrième (par Paul-André Rosental).

(23) Cet affaiblissement est essentiellement celui des solidarités intergénérationnelles ascendantes, aspect qui nous intéresse plus particulièrement ici. Une illustration en est donnée par Patrice Bourdelais (1985) qui montre, dans son étude de la coresidence à Prayssas (Lot-et-Garonne), un accroissement de l'isolement des personnes âgées de plus de 60 ans au cours du XIX^e siècle, qu'elles se retrouvent seules

au cours du siècle lié, entre autres causes possibles, à l'urbanisation, à la montée de l'individualisme, à la crise de la famille, à la mise en place d'un système de retraite ou d'autres formes de prise en charge collective des personnes âgées. À cela s'ajoutent les effets du phénomène de vieillissement lui-même : les actifs qui ont à charge une population âgée croissante doivent faire face simultanément aux dépenses d'éducation pour leurs enfants.

Force est de constater l'impossibilité d'une analyse précise du rôle de la famille dans l'aide aux plus âgés à partir de nos sources, du fait que nous ne disposons que de lignées et non de ménages. Tout au plus obtenons-nous un indice qui confirme l'isolement croissant des personnes âgées (cf. notamment Gutton, 1988) : parmi ceux qui laissent un actif, la proportion des défunts ayant un parent (ici un héritier) dans leur commune de résidence décroît au cours du temps (de 86 % à 78 %).

Pour l'étude de la corésidence entre générations, nous nous contentons donc de renvoyer aux travaux réalisés antérieurement, notamment par Bourdelais (1985) et Fauve-Chamoux (1985). Ces deux auteurs montrent l'importance des structures familiales, la spécificité des familles-souches par exemple, dans le soutien apporté aux personnes âgées.

Vivre de l'assistance sociale

Enfin, l'aide « aux vieillards » fournie par l'État ou les diverses organisations de charité privées apparaît comme un complément ou même une solution à part entière pour les plus démunis. Cette aide s'inscrit comme un des éléments de la lutte contre la pauvreté, plus spécifiquement dans le volet de la lutte contre la pauvreté involontaire (par opposition à la « mauvaise pauvreté », celle des « mendiants professionnels », des paresseux et de tous ceux qui, aptes au travail, n'en préfèrent pas moins une existence perçue comme parasitaire et assurée seulement par la charité publique ou privée⁽²⁴⁾).

D'une certaine façon, dès l'instant où est acceptée l'idée qu'il existe une forme de devoir moral ou de nécessité sociale à garantir collectivement des conditions de subsistance minimales pour les plus malheureux, alors la question des effets pervers de l'organisation sociale qui en résulte fait débat : il ne paraît pas exagéré de dire que les principales transformations de l'économie politique de la pauvreté sont guidées par l'abandon progressif d'une conception morale et punitive de la pauvreté au profit d'une analyse réparatrice et redistributive en faveur des pauvres, qui doit inlassablement repousser l'argument éternel du pauvre profiteuse, comme le montre par exemple André Gueslin (1998, notamment p. 157-182). Les plus vieux peuvent cependant se prévaloir

ou en situation de « demi-solitude » (couples seuls). Le débat n'est cependant pas clos sur l'ampleur et le sens – affaiblissement, stabilité ou renforcement – des transformations récentes des liens intergénérationnels. À ce sujet, voir la synthèse présentée par Claude Martin (2002).

(24) Le second chapitre de Gueslin et Stricker (2003), rédigé par Nicolas Veysset, montre l'importance de cette dichotomie entre « bons » et « mauvais » pauvres lorsqu'il présente la perception des mendiants dans la France du XIX^e siècle.

d'un statut spécifique, la vieillesse étant clairement une condition incapacitante en elle-même : le vieillard constitue donc en quelque sorte l'archétype du « bon pauvre », même si son imprévoyance peut faire débat. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre l'assistance aux plus âgés et l'aide fournie aussi bien par la charité privée que par l'État.

À l'opposé du point de vue habituel, il s'agit pour nous de faire apparaître de quelles ressources, fournies par des institutions et des organisations publiques et privées, disposent réellement les vieillards. Dans ce cadre, nous analysons la manière dont ils utilisent deux types de dispositifs institutionnels : les institutions locales d'assistance d'une part, et les systèmes de retraite qui commencent à être mis en place au cours du XIX^e siècle d'autre part.

Les hospices constituent une première forme d'assistance aux vieillards. Ainsi, Jean-Pierre Gutton relève que « le XIX^e siècle, comme le premier XX^e siècle est l'âge d'or de l'hospice de vieillards » (1988, p. 231), même s'il faut reconnaître que ces établissements sont souvent de véritables mouiroirs où « l'espérance de vie des vieillards entrés est inférieure à quatre ans quel que soit l'âge de leur entrée » (Gutton, 1988, p. 231). L'exemple des hospices civils de Lyon, étudiés en détail par Faure (1982), montre un accroissement de la demande dans la première partie du XIX^e siècle : les hospices constituent la pierre angulaire de l'assistance en institution. Pourtant, au cours du siècle, leur importance et leur rôle évoluent, le développement de structures d'aide à l'échelle nationale et leur médicalisation tendent à réduire le rôle d'assistance des hospices de vieillards, progressivement transformés en hôpitaux⁽²⁵⁾.

Complémentaires des hospices, les bureaux de bienfaisance sont une invention du Directoire. Créés par la loi du 7 frimaire de l'an V⁽²⁶⁾ dans le cadre des municipalités de canton, ils sont essentiellement destinés à fournir une aide à domicile, donnée « en nature autant que possible » (article 10 de la loi). Leur financement est en principe assuré « un décime par franc (2 sous pour livre), en sus du prix de chaque billet d'entrée pendant six mois, dans tous les spectacles où se donnent des pièces de théâtre, des bals, des feux d'artifices, des concerts, des courses et exercices de chevaux, pour lesquels les spectateurs paient » (article 1), à quoi se sont ajoutés des dons privés et des financements publics. Ces bureaux fonctionnent au niveau local, sous la direction bénévole d'un conseil d'administration formé de notables, qui doivent aider les pauvres de leurs communes, ce qui implique que les « mendiants valides qui n'ont pas de domicile acquis hors de la commune où ils sont nés sont obligés d'y retourner » (article 11).

(25) Ainsi Gueslin affirme-t-il que « le rôle médical de l'hôpital prend progressivement le pas sur le rôle d'assistance et d'hébergement » (1998, p. 264-265).

(26) Soit le 27 novembre 1796.

L'objectif est donc une redistribution des ressources, pensée au niveau local, par des propriétaires qui veulent exercer leur devoir d'assistance⁽²⁷⁾ à cette échelle, en fonction des ressources locales et pour les seuls ressortissants de la commune dépourvus d'autres ressources. De même que l'ensemble du dispositif institutionnel d'aide aux pauvres, les bureaux de bienfaisance ne s'adressent pas seulement aux vieillards mais à tous ceux qui sont incapables de subvenir à leurs besoins. Leur aide est conçue comme un complément à d'autres ressources dont disposent les vieillards capables de rester à leur domicile (et c'est en réalité un moyen de les y maintenir).

Il est difficile d'évaluer précisément le montant de l'aide dispensée aux vieillards faute de données précises. Il est plus difficile encore de mesurer ce que représente exactement cette aide pour les vieillards, la part des individus âgés qui ont recours à l'aide des bureaux de bienfaisance ou encore le montant et la nature de cette aide. Les auteurs qui s'y sont attelés se concentrent plus spécifiquement sur la mise en place du système d'assistance au cours du temps (Renard, 1992) ou sur la façon dont les bureaux de bienfaisance interviennent dans l'ensemble du dispositif institutionnel d'aide aux pauvres (Gueslin, 1998, notamment chapitre 8). Ainsi, dans le chapitre de Petit et Marek (1996) consacré à « L'évolution du Bureau de Bienfaisance en France jusqu'en 1914 » (p. 239-249), André Gueslin donne un aperçu des ressources des bureaux à un moment du temps et quelques pistes sur l'ampleur de leurs actions.

Pour compléter ces études, nous avons cherché, à l'aide de l'enquête TRA, à déterminer si les communes disposant d'un bureau de bienfaisance concentrent une proportion plus élevée de vieillards pauvres que les autres⁽²⁸⁾ : on peut en effet penser que ces communes attirent les vieux pauvres et donc que ces bureaux représentent une source de revenu importante pour eux. Soit que les bureaux de bienfaisance soient situés dans les communes où se trouvent déjà de nombreux indigents, auquel cas ils ne feraient que répondre au besoin de soutien qu'ils leur réclament ; soit que ces communes aient beaucoup de pauvres parce qu'elles offrent des incitations à rester pauvre. Pour essayer d'apprécier l'existence d'un tel effet, nous avons pris en compte le lieu de mariage. En effet, si les pauvres ont plus tendance à vieillir dans une commune qui n'est pas la leur (ou du moins qui n'est pas celle dans laquelle ils se sont mariés) lorsqu'elle présente un bureau de bienfaisance, c'est peut-être pour en bénéficier.

Le tableau 3 montre que la part des vieux qui meurent sans laisser d'héritage est nettement plus importante dans les communes qui disposent d'un bureau de bienfaisance que dans les autres. Surtout, on observe une mobilité après le mariage qui indique que les individus morts pauvres se sont installés

(27) Toute la question, sur ce point, est le passage de « l'obligation de charité », qui implique seulement un engagement moral, à la mise en place d'un financement public obligatoire.

(28) Compte tenu de nos données, nous n'avons pu faire la même analyse au cours du temps ; la période étudiée est donc globalement 1850-1910.

significativement plus souvent dans des communes où ils savent pouvoir trouver des institutions de charité⁽²⁹⁾. Reste à savoir, ce qui n'est pas notre propos ici, dans quelle mesure le recours aux institutions d'assistance publique se fait pour pallier la défaillance de la famille (l'esprit des textes depuis la Révolution a toujours consisté à assigner la charge des pauvres à « leur » famille et à considérer qu'ils ne devaient recourir à l'aide publique que lorsqu'ils en étaient dépourvus).

Tableau 3. Proportion de personnes décédées à 60 ans ou plus qui laissent ou non un patrimoine selon la présence d'un bureau de bienfaisance dans la commune de décès et la commune de mariage (en %)

	Effectif	Présence d'un bureau dans la commune de mariage			
		Non		Oui	
		Présence d'un bureau dans la commune de décès			
		Non	Oui	Non	Oui
Pas de patrimoine au décès	2 220	59,5	40,5	11,2	88,8
Avec patrimoine au décès	4 870	78,5	21,5	12,7	87,3
Dont communes de moins de 10 000 habitants					
Pas de patrimoine au décès	1 300	70,2	29,8	18,5	81,5
Avec patrimoine au décès	4 027	82,1	17,9	15,2	84,8

Lecture : parmi les 2 220 hommes et femmes décédés à 60 ans ou plus qui ne laissent pas d'héritage, 40,5 % de ceux qui résidaient dans une commune n'ayant pas de bureau de bienfaisance au moment de leur mariage vivaient dans une commune qui en comportait un au moment de leur décès.
Source : enquête TRA ; Joanne (1892) pour les bureaux de bienfaisance.

Vivre de sa retraite

L'aide publique fournie par des institutions et des établissements d'assistance locaux ne satisfait certainement pas les besoins des plus démunis, qu'il s'agisse des pauvres en général ou, plus spécifiquement, des vieux pauvres. L'intense débat et les nombreuses initiatives en matière d'épargne et de caisses de retraite, avec notamment le développement des mutuelles ouvrières, témoignent, en tout cas, d'importants efforts pour proposer d'autres solutions dont l'aboutissement est la mise en place d'un système généralisé de retraite.

Au XIX^e siècle, les retraites concernent principalement les fonctionnaires et certains métiers pour lesquels des accords de branche ont permis la création d'un système de retraite particulier (chemins de fer et mines). Les pensions pour les fonctionnaires ont été instituées par la loi du 22 août 1790 : « Tout citoyen qui a servi l'État pendant trente années effectives soit dans la carrière militaire, soit dans les emplois civils, a droit à une pension fixée au quart de

(29) Il n'est pas possible, à ce stade de l'analyse, d'exclure des corrélations avec d'autres caractéristiques de la commune, comme le fait que les communes les plus riches sont à la fois les plus dynamiques, donc celles qui attirent les migrants entre le mariage et la vieillesse, et les plus aisées, donc celles qui ont, plus que les autres, les moyens financiers de se doter d'un bureau.

son dernier traitement d'activité, duquel traitement les employés civils devront avoir joui pendant trois ans ». Si cette loi est modifiée à de nombreuses reprises, ses fondements restent les mêmes durant l'ensemble de la période étudiée⁽³⁰⁾. Pour le reste de la population, la mise en place d'un système généralisé de retraite s'est opérée très lentement et ne s'est achevée que dans la seconde moitié du XX^e siècle⁽³¹⁾.

Pour l'ensemble de notre échantillon, les retraités⁽³²⁾ restent relativement peu nombreux parmi les personnes âgées (tableau 4) : ils sont en proportion plus nombreux parmi les hommes (6 % contre 2 % chez les femmes). Les célibataires y sont surreprésentés tout comme les citadins : les bénéficiaires de pensions, même à la retraite, habitent plutôt les grandes villes. Enfin, la proportion de retraités dans la population des vieux augmente régulièrement : elle passe de 2 % à 7 % entre le début du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Tout comme l'assistance sociale, mais dans une perspective tout autre, la retraite paraît être un moyen de survie urbain. Dans ce cadre, la pension versée par l'État semble être une alternative au recours à des solutions plus traditionnelles comme l'aide de la famille ou l'épargne. Les liens entre retraite et soutien familial ont, dès le départ, été l'enjeu d'une lutte passionnée. Les adversaires de l'instauration d'un système de retraite arguaient en effet que les retraites menaçaient de concurrencer l'entraide familiale voire de se substituer à elle, ce qui mettrait inévitablement l'État en faillite.

La question se pose donc de savoir si la retraite favorise l'épargne individuelle ou si elle se substitue à elle, argument des contemporains contre l'instauration des systèmes de retraite. Le tableau 5 présente la proportion de retraités qui laissent un héritage au moment de leur décès. Le constat est sans équivoque : une pension de retraite est un moyen d'enrichissement et, notamment, il n'y a pas d'effet de substitution entre retraite et épargne personnelle. Les pensionnés ne renoncent pas à l'accumulation du capital. Certes, on ignore à ce stade si le fait de percevoir une pension affecte le montant du patrimoine accumulé hors pension mais il est sûr que la proportion de retraités qui laissent un actif au décès est significativement supérieure à celle des non-retraités.

(30) L'évolution de cette législation et les débats auxquels elle a donné lieu sont consignés dans Guillaume (1994).

(31) Sur l'évolution de ce système dans la première moitié du XX^e siècle, voir Feller (2005), notamment p. 234-252 (sur la loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes) ou Lagrave (1996), notamment p. 167-191, et pour une présentation générale, Hatzfeld (2004).

(32) Les informations sur les retraités proviennent de deux sources différentes : les mentions de profession au décès de l'enquête TRA (instituteur par exemple) et la liste des pensionnés de 1800 à 1908 répertoriés dans les *Bulletins des lois* des années correspondantes. Charlotte Coutand a constitué une base originale réunissant, pour tous les individus de l'enquête TRA qui sont pensionnés, l'intégralité des informations contenues dans chaque fiche individuelle.

**Tableau 4. Proportion de retraités⁽¹⁾
 parmi les personnes âgées de plus de 60 ans**

	Effectif	Proportion de retraités (%)	Khi ²
Ensemble	28 403	4,2	
Sexe			
Homme	13 922	6,2	282,9***
Femme	14 412	2,2	
Période			
1800-1829	2 589	1,9	20,0***
1830-1849	3 552	2,3	
1850-1879	6 867	2,6	
1880-1910	7 725	4,5	
1910-1940	7 670	7,0	
État matrimonial			
Célibataire	2 353	8,8	254,5***
Veuf	12 937	3,0	
Marié	9 634	4,8	
Taille de la commune			
Moins de 2 500 hab.	19 343	2,8	301,8***
2 500-5 000 hab.	1 534	4,8	
5 000 hab. ou plus	6 211	7,6	
Paris	1 315	7,3	
⁽¹⁾ Personnes qui perçoivent une pension. *** : significatif au seuil de 1 %. Source : enquête TRA.			

Cette constatation serait un leurre si les retraités appartenaient à des couches sociales favorisées et auraient donc été (plus) riches même s'ils n'avaient pas touché de pension. Pour examiner cette question, nous avons effectué un codage dichotomique du statut social de chaque retraité, opposant employés non qualifiés et qualifiés⁽³³⁾. Le résultat est à nouveau sans ambiguïté : les plus défavorisés (les retraités qui étaient employés non qualifiés) épargnent de la même façon que les autres. C'est seulement l'absence ou la faiblesse de leur revenu qui les empêche d'épargner ou, ce qui revient au même, les contraint à consommer toute leur épargne. Il va de soi qu'une comparaison identique réalisée pour l'ensemble de la population donnerait des résultats tout à fait opposés, c'est-à-dire un taux de transmission d'un patrimoine au décès beaucoup plus faible chez les non-

(33) Ce type de codage n'est *a priori* pas évident pour des dénominations de professions du XIX^e siècle, même s'il est facilité ici par l'homogénéité des sources qui ont trait à des professions de la fonction publique exercées par des personnes décédées à plus de soixante ans.

qualifiés⁽³⁴⁾. L'étude du montant de la pension confirme ces résultats : la proportion de ceux qui laissent un héritage augmente linéairement avec ce montant. Ainsi, 91 % des personnes âgées dont la pension est parmi les 25 % les plus élevées laissent un actif au décès, contre 70 % pour l'ensemble des retraités et 64 % pour le reste de la population. De même, pour ceux qui laissent un actif au décès, la valeur de l'actif est liée au montant de la pension qu'ils ont reçue (coefficient de corrélation de 0,5 pour 77 individus). L'ensemble de ces résultats montre une propension à épargner plus forte chez les personnes âgées qui disposent d'une retraite.

Tableau 5. Proportion de retraités qui laissent un héritage au décès

	Retraités			Non-retraités	
	Effectif	Proportion (%)	Khi ²	Proportion (%)	Khi ²
Ensemble	1 132	70,4		64,4	17,3***
Sexe					
Homme	827	75,9	44,2***	67,7	24,4***
Femme	304	55,6		61,4	4,2**
Âge au décès					
60-64 ans	208	71,2	8,6	66,9	1,6
65-69 ans	253	72,3		67,8	2,3
70-74 ans	235	74,9		64,8	10,1***
75-79 ans	228	67,1		63,6	1,2
80-84 ans	135	69,6		60,5	4,5**
85 ans ou plus	73	58,9		59,0	1,2
Employé qualifié					
Non	603	68,2	0,1		
Oui	292	69,2			
Montant de la pension					
1 ^{er} quartile	70	61,4	23,6***		
2 ^e quartile	69	73,9			
3 ^e quartile	75	88,0			
4 ^e quartile	68	91,2			
Lecture : à titre de comparaison, le tableau indique, lorsqu'elle a un sens, la proportion de non-retraités qui laissent un héritage au décès. Le Khi ² de la 3 ^e colonne indique la significativité statistique des différences entre les catégories de chaque variable tandis que celui de la dernière colonne se réfère à la différence entre retraités et non-retraités.					
*** : significatif au seuil de 1 % ; ** : significatif au seuil de 5 %.					
Source : enquête TRA.					

(34) Une telle comparaison n'est pas évidente du fait de la difficulté de coder, même grossièrement, la qualification pour des centaines de dénominations de professions. À titre indicatif, on peut par exemple remarquer que chez les 83 individus décédés à plus de 60 ans qui ont été déclarés « manœuvre » ou « ancien manœuvre », la proportion de ceux qui détiennent un actif au décès n'est que de 39 %.

Conclusion

Le vieillissement de la population française n'a pas été sans conséquences sur la condition des vieux, leur place dans la société et les ressources dont ils disposent pour vivre. Le premier trait frappant est qu'ils n'ont pas réalisé un effort accru pour accumuler un patrimoine destiné à faire face à une vieillesse plus répandue et un peu plus longue. La part de ceux qui disposent d'un patrimoine au début de la vieillesse diminue. Il se pourrait néanmoins que ceux qui accumulent épargnent davantage ou encore qu'ils conservent plus fréquemment les montants thésaurisés pour financer leurs propres besoins, alors qu'auparavant ils transmettaient plus rapidement une part plus importante du capital accumulé. Il est probable en tout cas que ceux qui détiennent la richesse subissent une pression plus forte à la fois de la part des jeunes générations et du fait de l'accroissement des besoins de financement sociaux, notamment en faveur des plus vieux. Le développement de la prise en charge publique se fait, en quelque sorte, à leurs dépens : ils se trouvent contraints de financer un système d'aide dont ils ne peuvent bénéficier. Une telle situation rend particulièrement âpres les débats sur l'accroissement des dépenses pour les plus démunis, débats toujours actuels dans lesquels les personnes âgées occupent une place grandissante à l'image de leur poids dans la société.

Ce qui est certain, comme en témoignent aussi bien les luttes politiques acharnées que les différents éléments de mesure dont on peut disposer, c'est que les institutions d'assistance publique jouent un rôle croissant sur un siècle et demi. Elles ont même sans doute été conçues sur des bases qui ne correspondaient pas à l'échelle des problèmes posés. L'évolution vers un système général de retraite, le déclin des institutions locales (bureaux de bienfaisance) ou leur spécialisation (hôpitaux) accompagnent le processus de vieillissement de la population et la recherche de solutions individuelles. Ces transformations engagées, aussi bien collectivement qu'individuellement, une nouvelle articulation entre les trois institutions sociales dans lesquelles s'organise la vieillesse : la famille, le travail et l'assistance publique⁽³⁵⁾. Nous avons mis en évidence quelques traits de cette articulation en spécifiant les rapports entre les ressources économiques personnelles et les autres types de ressources. Mais la diversité de ces dernières et leur importance dans les mécanismes de survie des plus âgés soulignent la nécessité d'analyses plus poussées. Il en est ainsi par exemple de l'articulation entre institutions publiques et soutien familial.

Notons enfin qu'en France, le processus de vieillissement a la double particularité d'être le premier dans l'histoire et de se produire relativement lentement. On peut se demander comment d'autres pays qui, aujourd'hui, vont

(35) La mise en évidence du rôle crucial de ces institutions dans les transformations de la vie des personnes âgées rejoint les conclusions de Paul Johnson sur l'Angleterre qui affirme : « public policy and the labour market are necessarily powerful forces which structure the environment in which older people live and give meaning to their lives » (Johnson et Thane, 1998, p. 223).

connaître un vieillissement nettement plus rapide de leur population pourront trouver un équilibre entre gérontocratie et sacrifice des populations âgées.

Remerciements. Les auteurs remercient l'ensemble de l'équipe TRA et plus particulièrement Charlotte Coutand pour son travail d'enrichissement des données. Ils tiennent aussi à exprimer leur gratitude à Gilles Postel-Vinay pour ses relectures et commentaires précieux, ainsi qu'à l'ensemble des participants au séminaire LEA du 14 novembre 2005 et aux intervenants des lundis de l'Ined le 16 janvier 2006. Cette version doit beaucoup aux remarques des rapporteurs.



RÉFÉRENCES

- ARIÈS P., 1983, « Une histoire de la vieillesse ? », *Communications*, 37, p. 47-54.
- ARRONDEL L., 1993, *Cycle de vie et composition du patrimoine. Un regard théorique*, Economica, Paris.
- BONNEUIL N., 1992, « La démographie de la nuptialité au XIX^e siècle », in DUPÂQUIER J. et KESSLER D. (éd.), *La société française au XIX^e siècle. Tradition, transition, transformations*, Fayard, p. 83-119.
- BOURDELAIS P., 1985, « Vieillir en famille dans la France des ménages complexes. L'exemple de Prayssas, 1836-1911 », *Annales de démographie historique*, p. 21-38.
- BOURDELAIS P., 1993, *L'âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population*, Paris, O. Jacob.
- BOURDIEU J., POSTEL-VINAY G., SUWA-EISENMANN A., 2003, « Pourquoi la richesse ne s'est pas diffusée avec la croissance ? Le degré zéro de l'inégalité et son évolution en France, 1800-1940 », *Histoire & Mesure*, vol. XVIII, n° 1-2, p. 147-198.
- BOURDIEU J., POSTEL-VINAY G., SUWA-EISENMANN A., 2004, « Défense et illustration de l'enquête 3 000 familles », *Annales de démographie historique*, p. 19-52.
- BOURDIEU J., POSTEL-VINAY G., SUWA-EISENMANN A., 2005, « Aging women and family wealth », *Document de travail INRA-LEA*, LEA-wp0509.
- BOURDIEU J., KESZTENBAUM L., 2004, « Vieux, riches et bien portants. Une application de la base "TRA" aux liens entre mortalité et richesse », *Annales de démographie historique*, p. 79-105.
- CRIBIER F., 1992, « La cohabitation à l'époque de la retraite », *Sociétés contemporaines*, 10, p. 67-91.
- DAUMARD A., 1973, *Les fortunes françaises au XIX^e siècle. Enquête sur la répartition et la composition des capitaux privés à Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Toulouse, d'après l'enregistrement des déclarations de succession*, Paris, Mouton.
- DEBORDEAUX D., STROBEL P. (éd.), 2002, *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, Paris, LGDJ, coll. Droit et société, vol. 34.
- DUPÂQUIER J. (dir.), 1988, *Histoire de la population française, tome 3 - De 1789 à 1914*, Paris, Puf.

- DUPÂQUIER J., KESSLER D., 1992, *La société française au XIX^e siècle. Tradition, transition, transformations*, Fayard.
- FAURE O., 1982, *Genèse de l'hôpital moderne. Les hospices civils de Lyon de 1802 à 1845*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- FAUVE-CHAMOUX A., 1985, « Vieillesse et famille-souche », *Annales de démographie historique*, p. 111-126.
- FELLER E., 1998, « Les femmes et le vieillissement dans la France du premier XX^e siècle », *Clio*, n° 7, p. 199-222.
- FELLER E., 2005, *Histoire de la vieillesse en France, 1900-1960 – Du vieillard au retraité*, Paris, Éditions Seli Arslan.
- GOURDON V., 2001, *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin.
- GUESLIN A., 1998, *Gens pauvres. Pauvres gens dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Aubier.
- GUESLIN A., STRICKER H.-J., 2003, *Handicaps, pauvreté et exclusion dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Les éditions de l'Atelier.
- GUILLAUME M. (éd.), 1994, *La Sécurité sociale : son histoire à travers les textes. Tome I – 1780-1870*, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, Paris, préface de Pierre Laroque.
- GUTTON J.-P., 1988, *La naissance du vieillard*, Paris, Aubier.
- HATZFELD H., 2004, *Du paupérisme à la Sécurité sociale, 1850-1940*, 1^{re} édition 1971, Presses universitaires de Nancy.
- JOANNE P., 1892, *Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 7 vol.
- JOHNSON P., THANE P. (éd.), 1998, *Old age from antiquity to post-modernity*, New York, Routledge.
- LAGRAVE M. (éd.), 1996, *La Sécurité sociale : son histoire à travers les textes. Tome II – 1870-1945*, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, Paris, préface de Pierre Laroque.
- LA SANTÉ AUX GRANDS ÂGES, 2002, Actes du séminaire de Poigny-la-Forêt des 19-20 mars 1998 organisé par l'intercommission n° 5 de l'Inserm, Paris, Ined, Cahier n° 147.
- LENOIR R., 1979, « L'invention du "troisième âge". Constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 26-27, p. 57-82.
- LÉVY-LEBOYER M., BOURGUIGNON F., 1985, *L'économie française au XIX^e siècle. Analyse macro-économique*, Paris, Éditions Economica.
- MARTIN C., 2002, « Les solidarités familiales : bon ou mauvais objet sociologique ? » in Debordeaux D., Strobel P. (éd.), *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, Paris, LGDJ, coll. Droit et Société, vol. 34, p. 41-71.
- MESLÉ F., VALLIN J., 2001, *Tables de mortalité françaises pour les XIX^e et XX^e siècles et projections pour le XXI^e siècle*, Données statistiques, n° 4, Ined.
- OTTAWAY S., 2004, *The decline of life. Old age in eighteenth-century England*, Cambridge University Press, Cambridge.
- PERROT J.-C., 1985, « La vieillesse en questions », *Annales de démographie historique*, p. 145-154.
- PETIT J.-G., MAREK Y., 1996, *Le social dans la ville. En France et en Europe 1750-1914*, Paris, Les éditions de l'Atelier.
- PIKETTY T., POSTEL-VINAY G., ROSENTHAL J.-L., 2006, « Wealth concentration in a developing economy: Paris and France, 1807-1994 », *American Economic Review*, 96(1), p. 236-256.

- RENARD D., 1992, « Une vieillesse républicaine ? L'État et la protection sociale de la vieillesse, de l'assistance aux assurances sociales (1880-1914) », *Sociétés contemporaines*, 10, p. 9-22.
- ROBINE J.-M., JAGGER C., 2004, « Allongement de la vie et état de santé de la population », in CASELLI G., VALLIN J. et WUNSCH G. (éd.), *Démographie : analyse et synthèse. Volume VI, Population et société*, p. 51-84.
- SABEAN D.W., 1977, *Kinship in Neckhausen, 1700-1870*, Cambridge, Cambridge University Press.
- STEARNS P. N., 1977, *Old age in European society: the case of France*, New York, Holmes and Meier.
- TROYANSKI D. G., 1992, *Miroirs de la vieillesse... en France au siècle des Lumières*, Paris, Eshel.

**JÉRÔME BOURDIEU, LIONEL KESZTENBAUM • COMMENT VIVRE VIEUX DANS UN MONDE
VIEILLISSANT ? LES PERSONNES ÂGÉES EN FRANCE, 1820-1940**

Comparé aux autres pays européens, le vieillissement de la population a été, en France, particulièrement précoce. Cette évolution affecte aussi bien l'organisation de la société que les liens au sein de la famille. Si l'on observe l'évolution du patrimoine des Français entre 1820 et 1940, on constate que la part de ceux qui meurent sans rien laisser derrière eux augmente, et cette évolution s'observe à tous les âges. Partant de ce double constat, on cherche à analyser les stratégies que déploient les individus âgés pour vivre leur vieillesse, autour de trois types de ressources : les ressources économiques individuelles, les ressources familiales et les ressources publiques. L'analyse montre l'hétérogénéité du groupe des vieux et donc des stratégies de survie mises en œuvre. L'épargne n'est une solution que pour une minorité ; elle permet l'accès à d'autres ressources et constitue notamment une alternative au maintien d'une activité. On montre en outre que les retraites qui se mettent progressivement en place contribuent à un accès plus large à l'épargne. On observe finalement que la part croissante des personnes âgées dans la population française a été accompagnée par un rôle accru des soutiens publics.

**JÉRÔME BOURDIEU, LIONEL KESZTENBAUM • SURVIVING OLD AGE IN AN AGEING WORLD.
ELDERLY PEOPLE IN FRANCE, 1820-1940**

Compared with other European countries, population ageing began particularly early in France. That trend affected both societal organization and family ties. Examining changes in asset ownership by the French between 1820 and 1940 reveals that the proportion of people who died leaving no estate increased, and increased at every age. Taking this dual observation as a starting point, this paper seeks to analyse the strategies employed by older people to survive through old age, utilizing three types of resources: personal economic resources, family resources and state resources. The analysis shows the heterogeneity of this older age group and hence of the survival strategies deployed. Savings are a solution only for a minority; they enable access to other resources and in particular offer an alternative to continued employment. It is also shown that pensions, which were introduced gradually, facilitated more widespread access to savings. Lastly, the growing share of older people in the French population was accompanied by the increasing role of state support.

**JÉRÔME BOURDIEU, LIONEL KESZTENBAUM • ¿CÓMO SE PUEDE VIVIR MEJOR EN UN MUNDO
QUE CADA VEZ ENVEJECE MÁS? LAS PERSONAS DE EDAD AVANZADA EN FRANCIA,
1820-1940**

Comparado con otros países europeos, el envejecimiento de la población en Francia ha sido particularmente precoz. Esta evolución afecta tanto a la organización de la sociedad como a los vínculos dentro de una misma familia. Si observamos la evolución del patrimonio de los franceses entre 1820 y 1940, constatamos que la proporción de los que mueren sin dejar nada tras ellos es cada vez mayor, y esta evolución se da en todas las edades. Partiendo de esta doble constatación, intentamos analizar cuáles son las estrategias a las que recurren los individuos de edad avanzada para vivir su vejez y nos encontramos con tres tipos de recursos. Los recursos económicos individuales, los recursos familiares y los recursos públicos. Dicho análisis muestra la heterogeneidad del grupo de las personas de edad avanzada y por consiguiente de las estrategias de subsistencia utilizadas. El ahorro es tan sólo una solución para una minoría, facilita el acceso a otros recursos y constituye sobre todo una alternativa al mantenimiento de una actividad. Además se constata que las pensiones que se van estableciendo paulatinamente permiten un mayor acceso al ahorro. Por último, se observa que el incremento del número de personas de edad avanzada en la población francesa ha ido acompañado de una intervención cada vez mayor de las ayudas públicas.